

[Infos RH] Télétravail : bilan d'expérimentation et phase de déploiement

Publié le 10/07/2019



Depuis le 1^{er} janvier 2019, notre établissement expérimente le télétravail auprès de 89 agents. Cette période d'expérimentation a été prolongée jusqu'au 31 décembre 2019 afin de préparer au mieux la phase de déploiement du dispositif à compter du 1^{er} janvier 2020.

Une enquête a été adressée fin avril- début mai à nos télétravailleurs ainsi qu'à leurs encadrants. Le taux de réponses est de 96,6 % pour les télétravailleurs et de 62,5% pour les encadrants.

Voici un bilan synthétique du retour de leur expérience.

Bilan

Télétravailleurs (86 répondants)

Le bilan dressé par nos télétravailleurs est globalement très positif et l'ensemble des agents en télétravail souhaitent poursuivre sur ce mode d'organisation lors du déploiement.

La motivation principale des agents réside dans la réduction des trajets potentiellement générateurs de fatigue et de stress.

Les 3 principaux effets positifs :

- Un gain de temps dû à l'absence de trajet
- Un gain de concentration
- Un gain d'efficacité

Les 3 principaux points de vigilance :

- Risque du travail sans fin
- Perte de convivialité
- Sentiment d'isolement

A noter que pour les télétravailleurs, il y a deux fois plus d'effets positifs que d'effets négatifs dans ce mode d'organisation.

La grande majorité des télétravailleurs sont satisfaits des moyens de communication et des équipements informatiques mis à leur disposition.

62,8% des agents en télétravail ont dû annuler au moins une journée normalement télétravaillée. Le motif principal d'annulation est la réunion planifiée.

Un tiers de nos télétravailleurs souhaitent augmenter le nombre de jours télétravaillés et 35 % seraient intéressés pour télétravailler le mercredi. Plusieurs agents souhaitent télétravailler en demi-journée ou reporter le(s) jour(s) annulé(s) dans la semaine.

Enfin, la quasi-totalité des agents estiment avoir été suffisamment accompagnés dans ce nouveau mode d'organisation.

Encadrants (50 répondants)

Le nombre d'agents encadrés en direct est compris entre 1 et 3 agents.

A noter que seulement 5 encadrants ont des agents en télétravail le même jour.

Que retenir de ce bilan ?

La moitié des encadrants a mis en place ou densifié le suivi régulier des objectifs par rapport au travail habituel de l'agent au bureau.

66% estiment nécessaire l'adaptation de son mode de management avec le télétravail et l'équipe, par exemple :

- Définir des règles plus précises de fonctionnement,
- Planifier des jours pour les réunions de service,
- Organiser le partage des échanges informels avec les agents en télétravail.

Côté outils de communication, les encadrants sont comme les télétravailleurs, satisfaits des outils informatiques mis à disposition.

Les moyens de communication favorisés sont :

- Les mails pour 58%
- Le téléphone pour 32%
- Le tchat pour 10%

Une journée destinée aux encadrants de télétravailleurs en phase d'expérimentation s'est tenu le 27 juin. L'objectif de cette journée est d'améliorer le dispositif d'accompagnement des encadrants sur la base des résultats de l'enquête et d'anticiper les problématiques qu'ils pourraient rencontrer lors de la phase de déploiement.

Phase de déploiement

La phase de déploiement vient d'être votée par le CA, après votes favorables du CHSCT et du CT. Elle est prévue à compter du 1^{er} janvier 2020. L'autorisation de télétravail pour la 1^{ère} campagne durera 8 mois : du 1^{er} janvier 2020 au 31 août 2020. Elle sera ensuite accordée par année universitaire.

La possibilité de télétravailler le mercredi est désormais ouverte.

Comment faire sa demande de télétravail et à partir de quelle date ?

Regardez la vidéo explicative

Pour les agents intéressés par le télétravail, nous vous invitons à suivre la conférence en ligne (webinaire) **qui aura lieu le 26 août**. Vous connaîtrez alors toutes les modalités et vous pourrez poser toutes vos questions.

Au préalable, il est vivement conseillé d'échanger de votre souhait de télétravailler avec votre hiérarchie (demande soumise à l'avis des encadrants).

Les demandes pour l'année 2020 se feront en ligne et les inscriptions seront ouvertes du 26 août au 15 septembre 2019 inclus.

